

📍 LE TRÉPORT

# Dragage portuaire : les professionnels inquiets pour la Baie de Somme

Les conséquences du dragage portuaire sur l'écosystème marin sont de plus en plus préoccupantes au Tréport. Une réunion a été organisée pour répondre aux problématiques rencontrées par les mytiliculteurs et les pêcheurs locaux.

Le port du Tréport est au cœur d'une préoccupation grandissante pour les mytiliculteurs et les pêcheurs à pied professionnels de la Baie de Somme. Les activités de dragage menées par le Département de Seine-Maritime, indispensables au maintien de l'activité portuaire, suscitent des inquiétudes croissantes en raison des conséquences sur l'écosystème marin. Le dragage implique l'extraction de matières du fond d'un plan d'eau ou des fonds marins, dans le but de les conserver ou de les recycler.

## Certaines zones de pêche en péril

Entre 2013 et 2023, le port du Tréport a fait l'objet d'un dragage autorisé par le Préfet, permettant le relargage annuel de quelque 30-000 m<sup>3</sup> de sédiments en mer, à près de 4 km au large. Cependant, les professionnels observent depuis plusieurs années une corrélation troublante entre ces opérations

et l'accumulation de vases dans la Baie de Somme, mettant en péril les zones de pêches et de production conchylicole.

« Nous observons systématiquement un dépôt de vase dans la Baie de Somme quinze jours après les premiers relargages de sédiments. L'étude réalisée sur la zone d'immersion montre que 90 % des vases relarguées sont dispersées par les courants et les houles. Ces vases vont bien quelque part », s'exclame Samuel Gamain, vice-président du Comité des Pêches, et représentant des pêcheurs à pied.

Les professionnels, regroupés au sein du Comité Régional des Pêches et des élevages marins des Hauts-de-France et du Comité Régional de la Conchyliculture Normandie-Hauts-de-France, réclament avec insistance une étude approfondie sur le devenir des sédiments en fonction des conditions météorologiques, afin de mettre en place des prescriptions visant à



Les activités de dragage sont menées par le Département de Seine-Maritime, propriétaire du port du Tréport. Elles sont indispensables mais suscitent des inquiétudes croissantes. L'Informateur

prévenir le retour des sédiments vers le littoral, en particulier dans la Baie de Somme.

## Des règles non respectées

Bruno Valle, président du Groupement des mytiliculteurs de la Baie de Somme,

souligne l'impact direct sur l'activité conchylicole : « Les vases arrivent chaque année et viennent étouffer les moules. Nous sommes obligés de dévasser les pieux en injectant de l'eau de mer à haute pression. On ne demande pas d'arrêter

le dragage, on veut que les impacts du relargage de sédiments soient réellement étudiés et que des mesures soient prises rapidement. »

Un constat alarmant émerge également quant au non-respect de l'arrêté d'autorisation de dragage, avec 77 % des

clapages réalisés en 2021 et 60 % en 2022 ne respectant pas les prescriptions visant à réduire les risques de retour des sédiments vers la côte. « Normalement, ils sont obligés de relarguer les vases lorsque la marée descend. Cela permet d'amener les sédiments vers le large. Ce n'est pas respecté, on ne peut pas accepter ça », déplore Bruno Valle.

Malgré des réunions de concertation, les professionnels estiment que ces préoccupations ne sont pas suffisamment prises en compte. « Nous serons très vigilants lors de l'enquête publique. Aujourd'hui, nous nous orientons vers un arrêté d'autorisation encore plus souple que le précédent. Ce n'est pas tolérable », conclut Samuel Gamain. La Baie de Somme, riche en biodiversité, attend des réponses concrètes pour préserver son équilibre fragile face aux enjeux du dragage portuaire.

● Raphaël Tronel